

Compte rendu

1) Adoption du procès-verbal du 22 juillet 2019

Le procès-verbal a été adopté compte tenu de 4 abstentions (Fabrice Lombart, Olivier Baillion par pouvoir, Philippe Vanbeneden, Elisabeth Doucy).

2) Budget supplémentaire

Il s'agit de présenter au vote un budget d'ajustement et de reprise des résultats et des restes à réaliser.

La section de fonctionnement s'équilibre à 235 062,85 €. La section d'investissement s'équilibre à 3 149 276,63.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, compte tenu de 1 abstention (Elisabeth Doucy), 2 voix contre (Fabrice Lombart, Olivier Baillion par pouvoir), 23 voix pour, d'adopter le budget supplémentaire.

3) Groupement de commande achat de papier – adhésion au groupement et autorisation de signature d'une convention avec le SIVOM Alliance nord-ouest

Le marché de fourniture de papiers du précédent groupement de commandes est arrivé à son terme le 12 octobre 2019. Dans la perspective de son renouvellement, et conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes.

Ce groupement de commandes sera constitué entre le SIVOM Alliance Nord-Ouest, le CCAS de Lambersart et les communes de Deûlémont, Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André et Verlinghem.

Ce groupement de commandes permettra de grouper les achats, les volumes en jeu permettant d'obtenir de meilleures conditions de prix et d'exécution.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, d'adhérer au groupement de commande, d'autoriser Madame le maire à signer la convention et de nommer Danièle Lekien comme titulaire et Bernard Penet comme suppléant au sein de la commission d'attribution du groupement de commandes.

4) Tarifs PSU (Prestation de Service Unique) – Multi-accueil le Typhanon

Le barème national des participations familiales fait l'objet d'une révision, applicable à compter du 1^{er} septembre 2019 et, au plus tard, le 1^{er} novembre 2019 :

- le taux de participation familiale, appliqué aux revenus de la famille, sera augmenté de 0,8%, chaque année, entre 2019 et 2022 ;

- le plafond de ressources est majoré progressivement pour atteindre 6000€ en 2022 ;

- le barème pour les micro-crèches est aligné sur celui de l'accueil collectif.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, de mettre à jour les tarifs.

5) Implantation d'antennes de téléphonie mobile sur l'église – autorisation de signature d'une convention

La société SFR a sollicité la commune pour l'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur l'Eglise. Une convention sera soumise à l'examen moyennant un loyer annuel de 6000 €.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, compte tenu de 1 abstention (Elisabeth Doucy), 2 voix contre (Fabrice Lombart, Olivier Baillion par pouvoir), 23 voix pour, d'autoriser Madame le maire à signer la convention.

6) Ouverture dominicale des commerces

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a fait évoluer la réglementation du travail dominical, en modifiant les cas de dérogation au principe de repos hebdomadaire du dimanche.

La règle concernant les dérogations sur décision du maire a évolué et il est possible d'octroyer jusqu'à 12 dimanches d'ouverture par an aux commerces de détail.

La mise en œuvre de cette mesure doit respecter les dispositions suivantes :

- il revient au maire de prendre, avant le 31 décembre de l'année N pour l'année N+1, un arrêté municipal précisant le nombre et le calendrier des ouvertures dominicales autorisées. L'arrêté doit préciser les mesures de compensation envisagées pour les salariés ;

- le maire doit au préalable recueillir l'avis simple du Conseil municipal quel que soit le nombre de dimanches envisagés. Si le nombre de dimanches est supérieur à 5, il doit également recueillir l'avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de rattachement. Il doit également conformément à l'article R3132-21 du code du travail consulter les organisations professionnelles et de salariés intéressées, et ce quel que soit le nombre de dimanches.

La commune est amenée à se prononcer sur l'ouverture dominicale des commerces. La proposition qui est faite est de 8 dimanches avec les dates suivantes : 12 janvier, 28 juin, 30 août (à confirmer selon la date officielle de la rentrée des classes), 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et le 27 décembre 2020 (date laissée au libre choix des communes en fonction de demandes particulières des commerçants ou des fêtes locales) conformément à la position commune adoptée au sein de la Métropole Européenne de Lille. Nous partons sur le même schéma que l'année dernière.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, d'adopter cette proposition.

7) Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord – avis

La loi du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit la mise en place, dans chaque département, d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui précise les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage, des terrains familiaux locatifs et des terrains de grand passage, ainsi que les communes où ces équipements doivent être réalisés.

Dans le Nord, le schéma actuel a été approuvé le 24 juillet 2012 par le préfet et le président du Conseil départemental. Comme la loi le prévoit, il a été mis en révision en décembre 2017, suivant la même procédure que celle qui a prévalu à son adoption.

Le diagnostic et l'évaluation des besoins ont été présentés au cours des réunions de concertation organisées sur les territoires, en septembre 2018 et en mai 2019, par les sous-préfets d'arrondissement.

Ces réunions ont été complétées par de nombreux échanges menés par les services en charge de la révision pour arriver, in fine, à une meilleure adéquation entre les prescriptions de la loi et les réalités locales.

Les membres de la commission consultative départementale des gens du voyage se sont réunis le 2 juillet 2019 et ont validé le projet de schéma.

Ce projet de schéma 2019-2025, élaboré conjointement par les services du Conseil départemental et de l'Etat est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-politique-de-la-ville-et-renovation-urbaine/Dispositifs-pour-les-gens-du-voyage>

L'avis de la commune est sollicité.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, de rendre un avis favorable avec réserves.

8) Questions diverses

Il y a eu 4 questions diverses auxquelles Madame le maire a répondu.

Pérenchies, le 26 septembre 2019



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Danièle Lekien", written over the printed name.

Danièle Lekien